



ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE Spécialité activités périscolaires

Conditions générales d'accès aux emplois permanents de la fonction publique

Notamment :

- Être de nationalité française ou ressortissant-e d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Ne pas avoir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions.

Direction d'affectation : Direction des Affaires Scolaires	
Fonctions :	Vous êtes affecté dans une école maternelle ou élémentaire située dans Paris. Vous assurez l'encadrement des enfants pendant les différentes activités périscolaires organisées par la Ville : • accueils périscolaires (temps du midi avec cantine, études surveillées en élémentaire, goûter récréatif en maternelle), • animation des temps d'activités périscolaires (mardi et vendredi après-midi) • animation pour les centres de loisirs (mercredi après-midi et vacances scolaires). Vous êtes chargé : • d'accueillir et d'encadrer un groupe d'enfants ; • de veiller à la sécurité physique et morale des enfants pendant les activités, notamment en intervenant en cas de dispute et de comportement violent ; • de contribuer à l'organisation et à l'animation des temps, en proposant des activités de loisir éducatif, d'éveil sportives et culturelles adaptées à l'âge des enfants en fonction d'un projet pédagogique ; • de réaliser des projets d'animation (préparer, animer et évaluer une séance ou un cycle d'activités) ; • d'aider aux devoirs pendant les études surveillées ; • d'accueillir et d'informer les parents.
Conditions de travail :	• travail en équipe, sous la responsabilité d'un responsable éducatif Ville (REV), au sein d'une équipe d'animation et d'un environnement composé de divers métiers et fonctions (ASEM, gardien, professeurs de la ville de Paris, personnels de l'éducation nationale) • travail en intérieur et extérieur, environnement potentiellement bruyant
Temps de travail :	Cycle de travail de 32h15 par semaine scolaire / 47h30 par semaine extrascolaire Jusqu'à 27 jours de congés annuels, jusqu'à 12,5 jours de RTT par an.
Horaires de travail :	Amplitude horaire entre 11h30 et 18h30 pendant les périodes scolaires Pendant les vacances scolaires : 8h15-17h45, 8h30-18h ou 9h-18h30.
Rémunération :	2169 € brut
Modalités de recrutement :	Le recrutement qui peut se dérouler en plusieurs phases est effectué par une sélection sur dossier et/ou des tests écrits après présélection des candidatures en fonction du profil des postes à pourvoir et/ou des tests oraux et/ou des tests pratiques.

	Pour plus de précisions, merci de consulter l'avis de recrutement publié pendant la période d'inscription
<i>Pour postuler :</i>	Plus d'information sur www.paris.fr Si vous rencontrez des difficultés, un facilitateur numérique peut vous accompagner dans vos démarches : <u>Accueil du Bureau du recrutement</u> 2, rue de Lobau, 75004 PARIS <u>Métro</u> : Hôtel de Ville <u>Horaires d'ouverture</u> : 9h-12h30 et 13h30-17h sauf les week-ends et les jours fériés 
<i>Informations générales sur les recrutements sans concours :</i>	Site internet : www.paris.fr/recrutement

MAJ : octobre 2025- BR